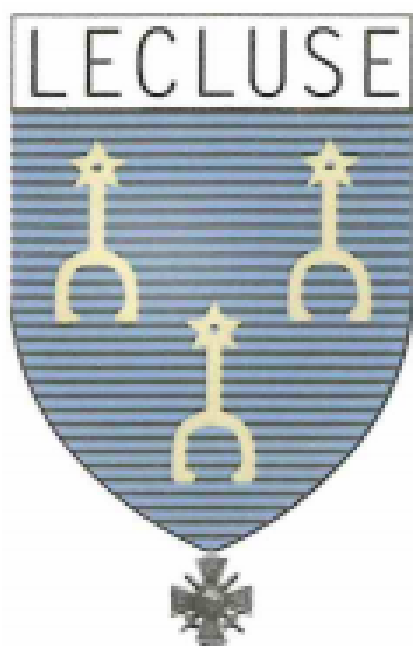


LE LECLUSIEN



**CANTON
D'ANICHE**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

**DÉPARTEMENT
DU NORD**

N°07

SOMMAIRE

- Edito du Maire** **Page 04/05**
- Présentation du Conseil Municipal** **Page 06**
- Délégations des Elus** **Page 07/08**
- Services Communaux** **Page 09/12**
- Rappel** **Page 12/13**
- Actions Sociales du Village** **Page 13/16**
- Quoi de neuf a Lécluse** **Page 16/19**
- S.I.R.A.** **Page 19/21**
- Associations Communales** **Page 21/23**
- Tribune** **Page 24/25**
- Divers** **Page 25/27**

EDITO
DU
MAIRE



Mesdames, Messieurs, Chers amis Léclusien(ne)s,

Avant toute chose, je renouvelle mes remerciements aux électeurs Léclusiens qui ont voté pour mon équipe et moi-même et qui nous ont fait confiance pour gérer notre commune pendant les six prochaines années.

La période de pandémie que nous subissons depuis le début de l'année ne m'a pas permis de vous présenter les nouveaux élus municipaux .Et il semblerait que rien ne soit possible dans les prochains mois. Dans ce bulletin municipal, le premier de la nouvelle mandature 2020-2026, vous allez découvrir les visages de vos élus au travers d'un trombinoscope du conseil municipal. Ainsi, vous pourrez mettre un visage sur un nom ou un nom sur un visage.

Vous serez peut-être surpris de voir, pour la première fois, une tribune de l'opposition municipale mais la loi territoriale intitulée loi NOTRe, depuis cette année 2020, nous oblige à laisser un espace d'expression dans les bulletins d'informations municipales. Vous comprendrez que ce n'est pas moi qui l'ait ni autorisé, ni proposé.

Après des élections qui n'en finissaient pas et dans une ambiance délétère, après deux mois de vacances d'été particuliers, où élus et personnels de mairie ont pris leurs congés, nous nous sommes retrouvés au complet ou presque en septembre pour vraiment commencer le mandat.

Un employé technique communal masculin a pris sa retraite début juillet. Je profite pour remercier Monsieur Jean-Marie Richard pour ses 18 années de service auprès de la commune de Lécluse et lui souhaiter une très bonne retraite auprès de sa famille.

Nous avons décidé de le remplacer mais, avec des élections interminables, il a fallu attendre afin de laisser libre choix à l'équipe adverse pour le cas où nous perdriions les élections.

Début Mars, j'avais reçu une seule candidature spontanée, aujourd'hui j'en ai une quinzaine. Un groupe de travail constitués d'élus Léclusiens,

aux connaissances techniques, a établi un cahier des charges pour lister les compétences requises pour ce travail.

Avec mon équipe, nous avons décidé de transmettre tout le dossier à un dispositif externe, spécialisé en recrutements, hautement qualifié : il s'agit de "Proch'emploi" qui travaille en partenariat avec Pôle emploi, avec les deux agglomérations du Douaisis (Douaisis Agglo et CCCO) et avec la Région Hauts de France. Pour les collectivités territoriales telles que les mairies, ils sélectionnent les CV à titre gracieux. Ce sont donc eux qui vont choisir le " meilleur candidat" à l'emploi que nous proposons. En revanche, je leur ai demandé, de trouver un emploi, dans une autre structure, selon leurs qualifications, aux candidats malheureux. Tous les dossiers déposés sont étudiés par leurs services.

En ce qui concerne les travaux, des groupes d'élus ont "planché" sur les projets inscrits dans notre programme électoral mais il semblerait que les entreprises ne répondent pas toujours très rapidement à nos demandes en cette période.

Nous nous acheminons vers une fin d'année qui ne sera pas comme les autres, nous avons peu d'éléments pour l'instant. En plus de la pandémie qui est toujours active, la France subit des actes de terrorisme sans précédents et d'une extrême violence. Je ne saurai qualifier 2020 d'année blanche ou plutôt d'année noire. Je suis toujours avec beaucoup d'intérêts les consignes de l'état qui nous parviennent par les arrêtés préfectoraux. Ceux-ci sont fréquents et modifient quelquefois leurs directives de semaines en semaines. Nous commençons aujourd'hui un nouveau confinement avec les difficultés que nous connaissons tous et la sensation d'avoir perdu toute liberté. Mais vous le savez, ce qui est important pour moi est la santé, notre santé. J'ai souvent répété, lors du mandat précédent, que les deux points les plus importants pour moi étaient la santé et la famille. Je n'ai pas changé d'avis. Alors, en ces mois d'automne, moroses par la météo et par les nouvelles en provenance des médias, je ne saurai que vous conseiller de prendre soin de vous et de vos proches. Profitez, de cette période de confinement pour vous recentrer sur votre famille sans oublier tous les gestes de protection : se laver les mains au savon à chaque fois qu'on sort ou qu'on rentre chez soi, porter un masque le plus souvent possible, en tous cas dès que nous rencontrons des personnes extérieures au foyer familial et aérer fréquemment la maison.

Je vous souhaite une bonne santé à tous et une bonne fin d'année 2020.

**Léclusement votre,
votre maire,
Nicole Descamps**

CONSEIL
MUNICIPAL
2020/2026

MAJORITE MUNICIPALE



Nicole DESCAMPS-VOTTIER
- MAIRE -



Reine-Elise CARLIER
- 1ère ADJOINTE -



Daniel FOUQUET
- 2ème ADJOINT -



Valérie LE GALLAIS-TROY
- 3ème ADJOINTE -



Miguel LIBERAL
- 4ème ADJOINT -



Marie-Madeleine MATON-BUHL
- Conseillère Municipale -



Brigitte FIOLET-PARMENTIER
- Conseillère Municipale -



Denis LEROY
- Conseiller Municipal -



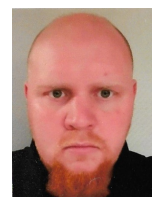
Olivier LASSELIN
- Conseiller Municipal -



Jocelyn FAUVEAUX
- Conseiller Municipal -



Laëtítia LECLERCQ
- Conseillère Municipale -



Teddy LE GALLAIS
- Conseiller Municipal -

OPPOSITION MUNICIPALE



Sylvie VILLAIN
- Conseillère Municipale -



Nicolas STIEVET
- Conseiller Municipal -



Rudy DILLIES
- Conseiller Municipal -

DELEGATIONS DES ELUS

DOUAISSIS AGGLO :

Nicole DESCAMPS
- Commission de l'eau.
- Commission des finances.
- Membre du bureau
de la S.P.L. Gayant Expo.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A L'ENFANCE INADAPTEE :



S.I.C.A.E.I
Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée

Titulaires au S.I.C.A.E.I.
Reine-Elise CARLIER
Teddy LE GALLAIS

Suppléantes au S.I.C.A.E.I.
Marie-Madeleine MATON
Valérie LE GALLAIS

SIDEN / SIAN :

Délégué titulaire au SIDEN/SIAN
Daniel FOUQUET



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS :



Titulaire au S.M.T.D.
Reine-Elise CARLIER

Suppléante au S.M.T.D.
Laëtitia LECLERCQ

SCHEMA DE COHESION TERRITORIALE :

Titulaire au S.C.O.T.
Miguel LIBERAL

Suppléant au S.C.O.T.
Daniel FOUQUET



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ARLEUX :



Titulaires au S.I.R.A.
Reine-Elise CARLIER
Daniel FOUQUET

Suppléants au S.I.R.A.
Laëtitia LECLERCQ
Teddy LE GALLAIS

SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS :

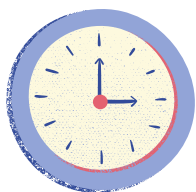
Nicole DESCAMPS :

Membre du bureau représentant
Douaisis Agglo pour les
communes de la Vallée de la
Sensée.



SERVICES COMMUNAUX

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	09H00-12H15	FERME
MARDI	09H00-12H15	FERME
MERCREDI	09H00-12H15	FERME
JEUDI	09H00-12H15	FERME
VENDREDI	09H00-12H15	14H00-16H15
SAMEDI	SUR RENDEZ-VOUS	FERME



POUR CONTACTER LA MAIRIE :



Mairie de Lécluse

12 rue grand

59259 Lécluse



03 - 27 - 89 - 52 - 05



03 - 27 - 89 - 54 - 78



www.mairielecluse@orange.fr



www.mairie-lecluse.fr

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

 Nicole DESCAMPS	Maire	Sur rendez-vous
 Reine-Elise CARLIER	1 ère Adjointe à l'action sociale, aux aînés et aux finances	Sur rendez-vous
 Daniel FOUQUET	Adjoint aux travaux et aux espaces verts	Le mardi de 11h00 à 12h00
 Valérie LE GALLAIS	Adjointe à la jeunesse, aux écoles et aux associations	Le mercredi de 10h00 à 11h00
 Miguel LIBERAL	Adjoint à l'urbanisme, aux chalets et aux marais	Sur rendez-vous

Pour toutes demandes de rendez-vous,
contacter le secrétariat de la mairie au 03-27-89-52-05

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE VOUS ACCUEILLE :



SAMEDI 14H00-17H00



Fermée au mois d'août

Inscription gratuite

**Bibliothécaire :
Morgane CAPELLE**

**Bibliothécaire bénévole :
Geneviève LERMOYER**

**7 rue de l'Ancienne Poste
59259 Lécuse**



Un protocole sanitaire a été mis en place.
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE.
Nous vous remercions de bien vouloir
les respecter pour la protection de tous.

PERMANENCES DE VENTE DE TICKETS PERISCOLAIRES :

JEUDI **8H45-9H15**
15H30-16H00

Cette structure accueille les enfants du groupe scolaire maternel et primaire Paul Verlaine avant et après la classe. L'accueil périscolaire est un moment de détente et de loisirs éducatifs adapté au rythme et à l'éveil de l'enfant.



L'accueil fonctionne en période scolaire :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de
8h00–8h35, 16h15-17h00, 17h00–18h00



A noter : aucun goûter n'est fourni, il vous appartient de le prévoir pour votre enfant. Vous pouvez télécharger sur le site internet de la mairie, le règlement et la fiche d'inscription.

 www.mairie-lecluse.fr

Vente des tickets au secrétariat de la mairie.

PERMANENCES DE VENTE DE TICKETS RESTAURANT/GARDERIE :

MARDI **8H45-9H15**
15H30-16H00

Un service de Restaurant-Garderie pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Paul Verlaine est proposé par la municipalité.

Il a lieu dans la salle de la Rianderie.

Les enfants sont accompagnés par le personnel communal de l'école à la salle.

Les horaires de la cantine sont 12h00-13h20

(en fonction des horaires d'école).



Le ticket de restaurant-garderie est au prix de 2,90€.

Le paiement par chèque devra être libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les repas sont à réserver au plus tard le jeudi pour la semaine suivante auprès des enseignants.

Un règlement intérieur a été mis en place, vous pouvez le télécharger sur le site internet de la mairie.

Vous pouvez télécharger les menus sur le site internet de la mairie.

 www.mairie-lecluse.fr

Vente des tickets au secrétariat de la mairie.



ASSISTANTE SOCIALE :

Mme CAULIER
Assistante Sociale
Permanence bureaux annexes
Les 3ème jeudi du mois
de 14h30 à 16h00

Tel : 03-59-73-32-00
Fax : 03-59-73-30-08

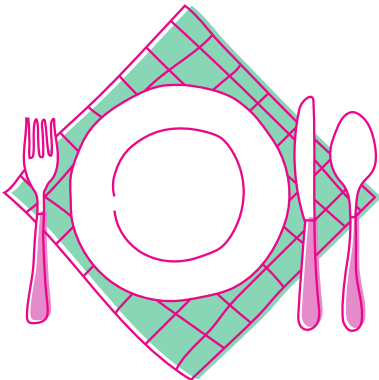
Nord
le Département



RAPPEL

RESTAURANT/GARDERIE :

**Nous vous rappelons que pour
le restaurant-garderie de Lécuse,
les inscriptions se font à la
semaine en
donnant vos tickets à
l'enseignante
de vos enfants pour le jeudi matin
de la
semaine précédant la semaine
concernée.**

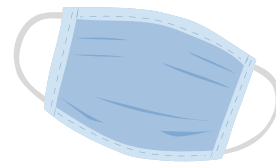


Rappel :
**1 ticket par jour de cantine et
aucun repas ne sera remboursé.**

ECOLE PAUL VERLAINE :



Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire à toute personne se trouvant dans un rayon de 50 m autour de l'école aux heures d'entrée et de sortie de nos enfants.



ACTIONS SOCIALES DU VILLAGE

DISTRIBUTION DU COLIS DU 14 JUILLET :



Le mardi 14 juillet 2020, le C.C.A.S. et les élus de la commune se sont organisés malgré le contexte sanitaire pour distribuer une brioche et une boîte de bêtises de Cambrai pour les aînés et les personnes handicapées à plus de 80%.

Ces derniers ont pu apprécier cette distribution directement à leur domicile avec le plus grand respect des gestes barrières.

Au total, plus de 300 colis ont été ainsi offerts par la commune et le C.C.A.S. de Lécluse.



INSCRIPTION AU C.C.A.S.



Si vous avez plus de 65 ans ou si vous êtes handicapé(e)s à plus de 80%, vous pouvez vous inscrire en mairie afin de pouvoir bénéficier des colis de Noël et du 14 juillet.

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la mairie ou de le retirer et de le redéposer en mairie avec les pièces justificatives demandées. De même, si vous ne souhaitez plus bénéficier des colis, merci d'en faire part en mairie afin d'être retirés des listes de distribution.

 www.mairie-lecluse.fr

PROCH'EMPLOI :



Proch'emploi, la solution sur-mesure au service de l'emploi.

Proch'Emploi est le dispositif sur-mesure créé par la Région pour faire le lien entre les demandeurs d'emploi des Hauts-de-France et les employeurs qui peinent à recruter.

Le principe de Proch'Emploi est simple : les demandeurs d'emploi contactent le numéro vert 0800 02 60 80 (appel gratuit depuis un poste fixe) et précisent dans quels secteurs ils recherchent un emploi, leur formation, leur parcours. Les chargés d'information enregistrent leur demande ; dans un délai de 15 jours maximum, les demandeurs d'emploi sont recontactés pour un rendez-vous et des propositions de solutions adaptées (mise en relation avec des entreprises, financement de formations supplémentaires si nécessaire...).



Pour consulter les offres, un cahier est disponible en mairie ou vous pouvez également vous rapprocher de Mme Reine-Elise CARLIER.

LA MUTUELLE SANTE CITOYENNE :



Une permanence aura lieu en
mairie de Lécuse
le lundi 16 novembre
de 14h00 à 16h00.
Vous pouvez prendre
rendez-vous en téléphonant au
03-20-55-97-01

Depuis plus de 5 ans, le collectif
citoyen et indépendant de la
Mutuelle Santé Citoyenne
permet aux non-salariés (retraités,
indépendants, demandeur
d'emplois) de bénéficier d'un
contrat collectif de mutuelle santé
dont les tarifs et les garanties sont
négociés auprès d'une mutuelle
des Hauts de France.

Renseignez-vous sur
la mutuelle santé citoyenne :
 www.ffmsc.fr

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES :

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE CONFIDENTIEL DES PERSONNES FRAGILES ET/OU ISOLEES

Suite à la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte conformément à la loi n°
2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes
âgées et des personnes handicapées instituant la mise en place d'un dispositif
de veille et d'alerte, un registre communal des personnes âgées ou handicapées,
vulnérables du fait de leur isolement est constitué.



Ce registre a pour finalité exclusive de favoriser l'intervention
des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement
d'un plan d'alerte et d'urgence départemental par le Préfet en
situation de risques exceptionnels (canicule, grand froid,
épidémie..)

Les personnes inscrites sur ce registre feront ainsi l'objet de
mesures d'assistance prioritaire.

Les personnes suivantes peuvent figurer sur le registre :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes ayant un souci de santé avec un traitement
médical important.
- Les personnes ayant un handicap lourd ou assimilé.



Votre inscription sur ce registre, volontaire, requiert votre autorisation de communiquer des informations personnelles comme votre identité et votre numéro de téléphone. Un tiers, parent, tuteur ou personne de confiance, peut renseigner ce registre, à condition que vous en soyez informé et que vous ayez donné votre accord.



Ce registre est confidentiel et les données nominatives sont communiquées par le maire uniquement au Préfet sur sa demande lors de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (canicule - grand froid - épidémie ..) afin de déclencher dans ce cas les organismes et les services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.



Seules les personnes nommément désignées par le maire peuvent avoir accès au registre nominatif.

Ces personnes sont tenues au secret professionnel dans les conditions prévues par le code pénal (articles 226 - 13, 226 - 14 et 226 - 31)

QUOI DE NEUF A LECLUSE

NID DE GUÊPES :



Alerté par des habitants, un nid de guêpes a été découvert sous une passerelle du cimetière. Nos élus ont immédiatement prévenu les Sapeurs Pompiers d'Arleux afin d'éradiquer ce nid.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Cette année, comme chaque été, le centre de loisirs d'août 2020 a ouvert ses portes pour 3 semaines malgré le contexte sanitaire avec la Directrice et ses animateurs pour assurer l'encadrement des activités avec le plus grand respect des gestes barrières.



Le centre de loisirs a fonctionné cette année encore sur la commune de Lécluse avec diverses activités proposées. Cependant, il n'y a pas eu de sorties extérieures avec nos enfants du centre afin de respecter la sécurité envers le COVID-19.

Ces différentes sorties ont été remplacées par des intervenants extérieurs qui se sont rendus au centre 2 à 3 fois par semaine.



Les Centres de Loisirs de Lécluse sont en partie subventionnés par la CAF du Nord que nous remercions pour leur soutien.

C'est avec les mêmes règles sanitaires que le centre a eu lieu du 19 au 23 octobre 2020.

CEREMONIE DU 14 JUILLET :



La crise sanitaire du Covid-19 est venue modifier la traditionnelle cérémonie commémorative du 14 juillet. D'ordinaire, la fête nationale est joyeuse et festive dans notre commune.

Malheureusement cette année, les élus ont dû se rassembler dans la plus stricte intimité sur la place au monument aux morts pour le dépôt de gerbes et du traditionnel discours de Mme le Maire.

MARAIS :

Fin juillet, la commune a réalisé avec la société Aqua Clean le nettoyage du marais.

Durant 4 journées, les élus ont supervisés ces travaux de nettoyage qui ont été fortement appréciés par les riverains.



Cela a aussi permis de sécuriser les berges qui sont envahies d'algues dites invasives.



Le chemin de la "Coupure" aux "Echuettes" a été nettoyé par Mr LE GALLAIS Teddy.



Ces travaux ont été effectués par les élus en charge du marais, Messieurs Olivier LASSELIN, Teddy LE GALLAIS et Miguel LIBERAL.



Le chemin d'accès aux huttes dans les "Biles" a également eu besoin d'un coup de fraîcheur.



D'autres travaux d'embellissement, de sécurisation sont prévus et seront effectués prochainement.



S.I.R.A.

TAXI SOCIAL :

Le taxi social a été mis en place par le S.I.R.A. depuis mars 2019 avec l'aide de l'association Ecaillon Solidarité Insertion. Il permet à toutes personnes bénéficiaires des minima sociaux de se déplacer dans un rayon de 40 kms pour des rendez-vous médicaux, administratifs ou professionnels (entretien, formation ...) sur positionnement d'un référent R.S.A., C.C.A.S. ... afin de lever les freins de l'emploi.



**58 avenue du 8 mai 1945
59176 Masny
Tel : 03-27-91-18-27**

Taxi Social & Solidaire



TARIFS

UNE TARIFICATION UNIQUE :

- 1,60 € le Ticket de transport ALLER
- 15€ les 10 Tickets

TICKET TICKET TICKET

Si le délai d'attente dépasse 1H, il sera facturé 4€ en plus au ticket RETOUR.

LES LIEUX DE RENDEZ-VOUS

- MAIRIE
- CCAS
- ARRÊT DE BUS
- CENTRE SOCIAL
- ÉGLISE

Lieux de rendez-vous possibles sur l'une des 21 communes concernées (carte au dos)

LE TAXI SOCIAL S'ADRESSE À QUI ?
Pour toute personne relevant des minima sociaux (AAH, ASS, ASPA, RSA, Garantie Jeune...)

QUI ORIENTE LES BÉNÉFICIAIRES ?
Le Réseau Social ou le Conseiller Insertion (Centre Social, CCAS, Mission Locale...)

QUELLES DÉMARCHES POUR EN BÉNÉFICIER ?
Le Réseau Social établit une fiche de positionnement, la complète avec l'objet de la demande et la transmet à l'accompagnateur social, SERGE GRZELKA : taxiserge0905@gmail.com

Le Taxi Social doit être réservé 48h à l'avance !

POUR QUELS TYPES DE DÉPLACEMENTS ?

- Accès à l'emploi / formation
- entretien d'embauche...
- Démarches administratives et sociales
- Rendez-vous médicaux

Les bénéficiaires doivent habiter l'une de ces 21 communes :



Les déplacements sont assurés dans un rayon de 40 kms depuis la commune de départ

E.S.I

Ecaillon Solidarité Insertion

Taxi Social & Solidaire



JOURS ET HEURES DE FONCTIONNEMENT :
Du Lundi au Jeudi
De 9H à 12H et de 14H à 17H
Horaires modulables en fonction des rendez-vous

Ce service est financé par :



Accompagnateur social :
Serge GRZELKA
07.89.81.39.56
taxiserge0905@gmail.com

ÉCAILLON SOLIDARITÉ INSERTION
GARAGE SOLIDAIRE
4 rue de Moncheourt
59176 MASNAY
TEL : 03.59.03.79.44

Une participation financière de l'utilisateur est demandée à la hauteur de 1,60 € la course aller. Il fonctionne sur les communes de l'Arleusis et une partie des communes de la Communauté de Communes Coeur Ostrevent.

ATELIER NUMERIQUE :



ATELIERS DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE

Vous souhaitez vous initier aux thématiques numériques suivantes ?

- Savoir utiliser un ordinateur
- Démarches administratives
- Créer et gérer une boîte mail
- Réseaux sociaux
- Stockage des documents
- Sensibilisations aux dangers d'internet

Inscriptions & renseignements au: 03 27 89 51 74

Dates & lieux:

Le mercredi à Arleux:
9h - 10h30
10h30 - 12h

Le jeudi à Lécluse:
10h - 11h30



**Nouveau à Lécluse
Atelier d'initiation au
numérique**

Un atelier d'initiation au numérique voit le jour à Lécluse.

Cette espace numérique aura lieu à la salle Joliot Curie rue de l'ancienne poste, les jeudis de 10h00 à 11h30. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le S.I.R.A. au 03-27-89-51-74, la Mairie de Lécluse au 03-27-89-52-05

**Nombres de places limitées
Inscription obligatoire**

Au regard de la situation sanitaire et du confinement actuel, le démarrage de l'atelier est repoussé à une date ultérieure.



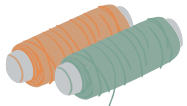
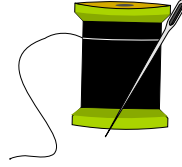
ATELIER COUTURE



Tous les jeudis,
venez vous initier à la couture
organisée par Danièle, bénévole du centre
socioculturel
l'Ostrevent et la Sensée.



Espace Joliot Curie
7 rue de l'ancienne poste



Renseignement ou inscription
au 03-27-89-51-74



**Atelier suspendu du fait de la crise sanitaire
qui reprendra ultérieurement.
Nous vous en aviserons de la reprise de
l'atelier couture.**

NOUVEAU !
Venez vous initier aux joies de la couture avec
Danièle, bénévole du Centre Socioculturel

Initiation Couture

Tous les jeudis
De 14h à 17h

Espace Joliot Curie à LÉCLUSE
(Ancienne école, rue de l'ancienne Poste)

TARIFS : 5€ / 3€ - par trimestre

Centre Socioculturel L'Ostrevent & la Sensée

Renseignements
& inscriptions au :
03.27.89.51.74
www.sira59.fr

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE LECLUSIENNE :

Président : Miguel LIBERAL

ASSOCIATION SPORTIVE DE LECLUSE :

Présidente : Nadia SILVAIN

CLUB DE L'AMITIE :

Président : Patrick ROIX

RACING CLUB DE LECLUSE :

Président : Alain DURIEUX

RACING CLUB DE LECLUSE SECTION VETERANS :

Président : Noël DOCO

LES SAUVAGINIERS DE LECLUSE :

Président : Teddy LE GALLAIS

SOCIETE DE CHASSE DE LECLUSE :

Président : Pierre BUSINARO

LA BOULE LECLUSIENNE :

Président : Jean-Pierre POITTEVIN

PLANNING DE LA SALLE DURANDAL :

PLANNING D'OCCUPATION DE LA SALLE DE LA DURANDAL

RAPPEL : LA COMMUNE RESTE PRIORITAIRE DANS L'UTILISATION DE LA SALLE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
9 H 00								9 H 00
10 H 00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE		RCL VETERANS	10 H 00
11 H 00								11 H 00
12 H 00								12 H 00
13 H 00								13 H 00
14 H 00								14 H 00
15 H 00	ECOLE	ECOLE	A.C.S.L.	ECOLE	ECOLE	A.C.S.L.		15 H 00
16 H 00								16 H 00
17 H 00								17 H 00
18 H 00		17H15 - 19H15 ASSOCIATION SPORTIVE	RCL VETERANS					18 H 00
19 H 00				AS SI LOCATION	18H15 - 20H15 ASSOCIATION SPORTIVE			19 H 00
20 H 00		19H15 - 21H15 R.C.L.		19H15 - 21H00 R.C.L.	20H30 - 22H00 A.C.S.L.			20 H 00
21 H 00								21 H 00
22 H 00								22 H 00

APRES CHAQUE UTILISATION DE LA SALLE, LES RESPONSABLES SONT PRIES DE VERIFIER :

1 - L'EXTINCTION DES LUMIERES

2 - LE RANGEMENT DE TOUT LE MATERIEL

3 - LA FERMETURES DES PORTES

4 - LA FERMETURE DES DOUCHES ET ROBINETS

MàJ 23/09/2020

SORTIE A LA BASE NAUTIQUE :



Le 31 juillet dernier, l'Association Culturelle et Sportive Léclusienne a organisé une sortie à la base nautique de Saint-Laurent-Blangy. Pique-nique, course d'orientation et canoë au programme de cette journée.



NETTOYAGE DE LA NATURE :



Le 26 septembre, l'Association Culturelle et Sportive Léclusienne a organisé la journée nettoyage de la nature dans le village avec leurs adhérents et des bénévoles léclusiens.

Cette journée a été une réussite, et d'autres sont déjà au programme pour 2021.

MERCI A VOUS pour l'environnement.

TRIBUNE

Cher(s) Léclusiennes, Léclusiens,

Je tenais tout d'abord à exprimer ma satisfaction de figurer dans l'équipe remaniée et dynamique de Nicole Descamps.

La crise sanitaire inédite que nous traversons depuis mars 2020 complique notre gestion et notre quotidien mais cependant nous avançons.

Je peux vous annoncer la création prochaine d'un atelier informatique en coopération avec le SIRA, un atelier couture vous est également proposé le jeudi après-midi salle Joliot Curie : bien entendu la crise sanitaire perturbe le fonctionnement mais nous vous informerons en temps utile de la reprise de ces activités.

Un espace numérique a été créé en mairie permettant à ceux qui n'ont pas accès à un poste informatique de venir sur RDV pour effectuer leurs différentes démarches administratives indispensables.

Nous mettons en place un dispositif d'aide et d'accompagnement personnalisé en direction des léclusien(ne)s les plus fragiles et vulnérables (âge, problème de santé, handicap, isolement..) pour intervenir en cas d'évènements exceptionnels : grand froid, canicule, épidémie.... : pour y adhérer il suffit de vous inscrire en remplissant le formulaire joint et de le faire transmettre en mairie.

Cette année après étude des 3 devis, les membres du CCAS ont fait le choix pour le colis aux aînés et aux personnes handicapées à plus de 80% d'un colis gastronomique confectionné par Esprit Gourmet entreprise dont le siège est à Annecy mais le colis est assemblé et confectionné dans les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) couramment appelés CAT régionaux et locaux renforçant ainsi notre rôle social puisque certains enfants d'habitants travaillent en CAT. Le colis sera complété par des articles qui seront pris à notre supérette locale ainsi que sur d'autres commerces locaux. Il y a eu une réelle volonté toutefois de la part des membres du CCAS de poursuivre la coopération avec nos commerces locaux mais aussi de ne pas diminuer en quantité et en qualité tout en se maintenant dans le budget alloué.

Le goûter qui était servi à l'occasion semble compromis pour cette fin d'année mais ça ne sera que partie remise une fois cette crise derrière nous. Nous vous informerons dès que possible des dates de distribution de notre traditionnel colis de Noël qui se feront à domicile pour cette année. Nous ne doutons pas que la crise sanitaire est compliquée pour l'économie et pour notre supérette locale d'autant plus que la suppression des diverses animations depuis le printemps a amputé leur budget puisque nos associations festives ne se sont pas procurées comme les années précédentes leurs boissons et matériels dont les sommes vous le devinez bien devaient être conséquentes.

Je formule donc le vœu que nous sortions de cette crise rapidement afin de ne pas subir de dommages économiques collatéraux.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Reine-Elise CARLIER.

Cher(s) Léclusien(ne)s,

La loi Notr de 2015 oblige les municipalités à laisser une place dans chaque support municipal à l'opposition. C'est avec plaisir que nous utiliserons ce droit. La majorité nous a ainsi accordé 150 mots maximum.

Depuis le 30 octobre, notre pays est de nouveau replongé dans un confinement au vu de la situation sanitaire.

Nous souhaitons un immense courage à l'ensemble du personnel médical qui se retrouve une nouvelle fois au front !

A l'ensemble des « héros du quotidien » qui continuent à faire tourner un minimum le pays !

A l'ensemble des commerçants, et plus particulièrement aux commerçants léclusiens, qui se retrouvent une nouvelle fois durement touchés par les nouvelles consignes gouvernementales !

Prenez toutes et tous soin de vous et de vos proches ! Comme lors du premier confinement, nous restons à votre disposition si besoin.

Fidèlement,

Rudy DILLIES, Sylvie VILLAIN et Nicolas STIEVET.

DIVERS

COMMERCE ET ENTREPRISES :

Envie de vous faire connaître !!!

**Un encart peut vous être attribué gratuitement
(publicités, promotions, nouveautés, etc ...)
lors du prochain Bulletin Municipal.
Pour cela, veuillez vous rapprocher
du secrétariat de la Mairie.**



**COMMERÇANTS,
ARTISANS :
DOUAISIS AGGLO
EST À VOS CÔTÉS**

**PAIEMENT
DES LOYERS**

des commerçants
et artisans obligés
de fermer pendant
le confinement

**PRÊT DE
5 000 €
à taux zéro**

**ANNULATION
DES LOYERS**
pour les locataires
de DOUAISIS AGGLO,
obligés de fermer

Contact :
03 27 99 89 05



douaisis-agglo.com



DOUAISIS AGGLO met en place pour accompagner les artisans et commerçants du territoire, comptant jusqu'à 10 salariés, et touchés par une fermeture administrative de confinement, des mesures d'accompagnements :

- Tout au long du confinement, l'Agglo va prendre en charge, sans aucune contrepartie, les loyers des artisans et commerçants obligés de fermer, indépendants comme franchisés.
 - Durant la même période, les locataires de DOUAISIS AGGLO contraints à la fermeture verront leur loyer annulé.
 - Les entreprises ont aussi la possibilité de solliciter auprès de nos services un prêt à taux zéro plafonné à 5 000 €, remboursable en différé de 12 mois et sur une période maximale de 48 mois. Une TPE ayant déjà bénéficié de l'avance remboursable déployée par l'Agglo au printemps est éligible à cette nouvelle aide.
- Pour retirer votre dossier, contactez nos équipes au 03 27 99 89 05.**

DECHETTERIE :

Information déchetteries :

Les horaires des déchetteries situées sur Douaisis Agglo sont les suivantes :

- Du lundi au samedi :

08h30-11h45 / 13h30-16h45

- Le dimanche et jours fériés :

09h00-11h45

Sont concernées les déchetteries d'Arleux, Cuincy, Roost-Warendin et Sin le Noble.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

EN DECHETTERIE AINSI QUE

L'ATTESTATION DE DEPLACEMENT



MODALITÉS D'ACCÈS

#COVID19

lundi 2 nov. 2020



Protocole d'accès
sur toutes les déchèteries



Attestation de déplacement*
Justificatif de domicile



Port du masque
Respect de tous
les gestes barrières



*Pour vous rendre en déchèterie, le motif de déplacement semble celui correspondant à « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »



MODALITÉS D'ACCÈS

#COVID19

lundi 2 nov. 2020



Déchèteries situées

sur



Pour les particuliers
Accès sans rendez-vous
toute la semaine
à partir du 02.11.2020



COVID-19

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, des restrictions de déplacement entrent en vigueur sur le territoire métropolitain et en Martinique.

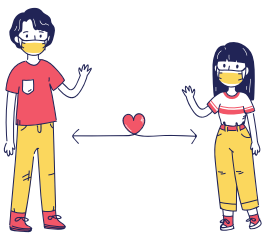
A compter de 0h00, dans la nuit du jeudi 29 octobre au vendredi 30 octobre, les déplacements non-essentiels ne sont plus autorisés.

Le non-respect de ces mesures entraîne: Première sanction: une amende de 135 euros, majorée à 375 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)

En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 euros, majorée à 450 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)

Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros et une peine de 6 mois d'emprisonnement.

Des attestations de déplacement sont disponibles en mairie et dans nos commerces.



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.